URBANISME

En France, le plan local d'urbanisme (PLU), ou le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUI). Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

Vous trouverez ci-après le Plan de Zonage et le règlement du P.L.U. de Méry Sur Marne, approuvé depuis le 15 novembre 2018.

Lors du conseil communautaire du 16 octobre 2024, la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. **La délibération n° 2024-144 prescrivant le PLUi** et définissant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes et la concertation avec le public est consultable ici.

PLAN DE ZONAGE

RÈGLEMENT

PLAN D'URBANISME SUR GÉOPORTAIL

DÉPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME

MAIRIE DE MÉRY-SUR-MARNE

7, route Jean de la Fontaine
77730 MERY-SUR-MARNE

09.63.54.84.91

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Méry-sur-Marne